

Laval Agglomération
 Département de la Mayenne
LOIRON-RUILLE - 6 - B

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 4.2 - Règlement graphique**



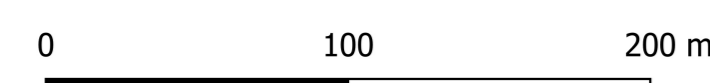
P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500



PRIGENT & ASSOCIÉS
 Atelier d'urbanisme
 100A rue Eugène Potier
 35 000 RENNES
 Tél : 02 99 79 28 19

| EMPLACEMENTS RÉSERVÉS | N° | SURFACE (en m²) |
|---|----------|-----------------|
| Requalification de la RD 127 / Bénéficiaire : CD 53 | ER n° 50 | 7033 |
| Création de voirie / Bénéficiaire : Commune | ER n° 57 | 420 |
| Requalification de la RD 545 / Bénéficiaire : CD 53 | ER n° 64 | 255 |
| Requalification de la RD 545 / Bénéficiaire : CD 53 | ER n° 64 | 1464 |
| Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53 | ER n° 65 | 4547 |
| Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53 | ER n° 65 | 2003 |

| Historiques DAP | Nom | SURFACE (en m²) |
|------------------|---------------|-----------------|
| 53137 - DAP N° 1 | Les Fougeres | 2102 |
| 53137 - DAP N° 2 | La Charraie | 5034 |
| 53137 - DAP N° 1 | Les Rochettes | 9409 |
| 53137 - DAP N° 1 | La Quanterie | 5475 |
| 53137 - DAP N° 1 | La Bruère | 2856 |

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- Marges de recul
- Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtimens susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

16 - Sites archéologiques

99 - Zones inondables

99 - Aléas miniers

99 - Lotissements

1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter

1AUH - A urbaniser à vocation équipements et loi

2AUH - A urbaniser à vocation habitat à long ter

